



*Le Président*  
*Député à l'Assemblée Nationale*

*DTGE/JCL/JR/SIND-D14-01870*

*Dossier suivi par :*

*Jean-Christophe LEYDET*

*Téléphone :*

*04 91 57 54 39*

Monsieur Michel CADOT  
Préfet de Région  
Préfecture de Région Provence-Alpes  
Côte d'Azur  
2, Boulevard Paul Peytral  
13006 - MARSEILLE

Marseille, le - 6 OCT. 2014

Monsieur le Préfet,

Les études pré fonctionnelles sur la percée ferroviaire du Montgenèvre ont été inscrites au Contrat de Plan Etat Région 2007-2013 et la Région en a assuré la maîtrise d'ouvrage. Ces études sont achevées, conformément aux attendus du COPIL qui s'est tenu le 10 octobre 2013. Le bureau d'étude ARCADIS, mandaté par la Région, finalise son rapport.

Les études ont permis d'approfondir les trois scénarios pertinents :

- un scénario A « minimaliste » (tunnel à voie unique non électrifié Briançon Oulx sans aménagement sur le réseau existant),
- scénario évolutif B1 (tunnel à voie unique électrifié Briançon Oulx sans aménagement sur le réseau existant)
- scénario évolutif B2 (B1 + électrification Briançon Gap et aménagement capacitaires sur le réseau existant pour 256 M€).

Les calculs socio-économiques affichent des TRI faibles mais légèrement supérieurs à 1 %. Les études montrent les forts enjeux du désenclavement des Alpes du Sud pour les passagers, sur le périmètre du Montgenèvre, mais aussi à l'échelle de l'ensemble des territoires alpins de notre région.

En effet, après l'arrêt du projet de liaison autoroutière A51, avec la dégradation inquiétante des infrastructures ferroviaires constitutives de l'étoile de Veynes, l'accessibilité des Alpes du Sud est l'une des moins bonnes de tout le territoire français et ce malgré les efforts conséquents déployés par la Région tant au travers du CPER que des contrats de solidarité. Ceci menace le développement pourtant crucial du tourisme et de l'économie de type résidentielle de ce territoire dynamique, en limitant notoirement l'attractivité et la capacité d'accueil en période de pointe saisonnière.

Les études du Montgenèvre font ainsi apparaître des conclusions comparables à ceux du rapport du CGEDD de janvier 2012 sur la desserte ferroviaire des villes alpines.

Dans ce contexte, il semble essentiel que les acteurs du territoire puissent se saisir des enjeux de mobilité et d'accessibilité au travers d'un débat public sur le projet de percée ferroviaire du Montgenèvre, dans le cadre élargi de la desserte des Alpes du Sud.

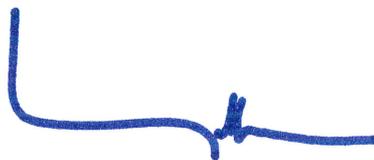
Ce débat public devrait aussi ouvrir des perspectives sur les axes majeurs de communication routiers et ferroviaires que sont l'étoile de Veynes, la liaison Digne St Auban et le traitement des axes routiers des RN 85/94 et des RD 1075/1091 »

Cette proposition rejoint l'idée d'un « grenelle des alpes du sud », présentée par Joël Giraud, député des Hautes Alpes, le 28 janvier 2014 en séance des Questions Orales à l'Assemblée Nationale et qui a reçu un accueil favorable du Gouvernement.

Je souhaite donc que vous puissiez saisir la Commission Nationale du Débat Public afin que ce débat puisse être engagé en 2015 et se dérouler sous votre responsabilité en tant que Préfet coordonnateur du Massif des Alpes.

Dans cette perspective, la Région prépare un projet de dossier de saisine de la CNDP dont une version provisoire pourra vous être proposée à l'automne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line extending to the right, and a small flourish at the end.

**Michel VAUZELLE**